

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NYONS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
PROCURATIONS : 5		

Séance du 29 MARS 2023

Date de la convocation
23 mars 2023

Date d'affichage
23 mars 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS  
et le VINGT NEUF MARS

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

**Présents :** M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjoints,  
M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. CARRERE  
M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - Mme FLAMAIN -  
Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

**Absents avec procuration :** Mme PILOZ - M. RINCK - Mme BOTTINI - M. ALLÉE - Mme TAILLEUX.

**Absent :** M. MOUTARD

**Secrétaire de séance :** Mme BERGER-SABATIER

2023 - 03 - 20

AFFAIRES FINANCIERES

Subvention exceptionnelle  
au profit du Groupement d'Entraide du Personnel Communal

**RAPPORTEUR :** M. Pascal LANTHEAUME

Le Groupement d'Entraide du Personnel Communal sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 066,00 € afin de couvrir les dépenses qu'il a engagées à l'occasion du départ à la retraite de quatre agents communaux en fin d'année 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le versement de cette subvention exceptionnelle de 3 066,00 € au profit du Groupement (Article 6574 du Budget communal).

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,  
Maire de NYONS

